



Réunion du 11 avril 2019

COMPTE-RENDU

MAIRIE DE FALLERON

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2019

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, M. ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT et BONNEAU.

EXCUSÉS : Mme VRIGNEAU, MM ACHARD et GELEBART.

ABSENTE : Mme RICORDEL

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'année 2018, qui s'établit comme suit, pour le Budget Général :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultats 2017 reportés :	00.00	Résultats de clôture 2017 :	6 494.83
Dépenses de l'exercice :	997 157.79	Dépenses de l'exercice :	1 394 819.38
Recettes de l'exercice :	1 348 495.61	Recettes de l'exercice :	788 622.09
Résultat de l'exercice :	351 337.82	Résultat de l'exercice :	- 606 197.29
Résultat de clôture 2018 :	351 337.82	Résultat de clôture 2017 :	-599 702.46
		<u>Restes à réaliser</u>	
		Dépenses d'investissement :	38 401.51
		Recettes d'investissement :	386 221.12
		Solde :	347 819.61

AFFECTATION RESULTATS 2018

Considérant les résultats de l'exercice 2018 qui sont :

Section de fonctionnement	
Résultat de clôture	351 337.82
Section d'investissement	
Résultat de clôture	-599 702.46
Solde de restes à réaliser	347 819.61
Besoin de financement	251 882.85

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du Budget Général pour l'année 2018 comme suit :

- en section d'investissement de l'exercice 2019	251 882.85
- en section de fonctionnement de l'exercice 2019	99 454.97

VOTE BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 comme suit pour le Budget Général :

Fonctionnement	:	1 480 706.10 €
Investissement	:	1 541 158.73 €

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 – B. ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget Assainissement dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – B. ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'année 2018, qui s'établit comme suit, pour le Budget Général :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultats 2017 reportés :	155 307.00	Résultats de clôture 2017 :	119 324.47
Dépenses de l'exercice :	45 918.31	Dépenses de l'exercice :	73 748.47
Recettes de l'exercice :	114 777.55	Recettes de l'exercice :	25 772.13
Résultat de l'exercice :	68 859.24	Résultat de l'exercice :	- 47 976.34
Résultat de clôture 2018 :	224 166.24	Résultat de clôture 2018 :	71 348.13
		<u>Restes à réaliser</u>	
		Dépenses d'investissement :	0.00
		Recettes d'investissement :	0.00
		Solde :	0.00

AFFECTATION RESULTATS 2018 – B. ASSAINISSEMENT

Considérant les résultats de l'exercice 2018 qui sont :

Section de fonctionnement	
Résultat de clôture	224 166.24
Section d'investissement	
Résultat de clôture	71 348.13
Solde de restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du Budget Assainissement pour l'année 2018 comme suit :

- en section d'investissement de l'exercice 2019	0.00
- en section de fonctionnement de l'exercice 2019	224 166.24

VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 – B. ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 comme suit pour le Budget Général :

Fonctionnement	:	338 191.24 €
Investissement	:	376 024.28 €

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de 2018 pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation	18.53
- Taxe foncière sur propriétés bâties	13.30
- Taxe foncières sur propriétés non bâties	62.56

SUBVENTION OGEC

Considérant que les dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année 2018 se sont élevées à 50 815.33 € pour 70 élèves, soit 725.93 € par élève ;

Considérant que l'effectif de l'Ecole Privée est de 118 élèves ;

Décide, à l'unanimité, de verser une participation de 85 660.13€ à l'O.G.E.C. de FALLERON au titre de l'année 2019.

A FALLERON, le 24 avril 2018

Le Maire,
Gérard TENAUD



Affiché le 24/04/19